

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°2023.00287**

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL FESTYVOCAL**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

**RECU EN PREFECTURE**

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230615-D20230028710

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023**

### **SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL FESTYVOCAL**

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre de sa politique d'attractivité. Les objectifs du dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2023, suite à un appel à projets, onze festivals ont fait acte de candidature. Le Festival « FestyVocal », a été retenu après audition par un jury.

Le Festival « FestyVocal » présentera, du 3 au 12 novembre 2023, sa quatrième biennale de musique vocale contemporaine. Cette manifestation développe l'accessibilité de la musique vocale contemporaine à tous les publics. La dernière édition a permis de réunir près de 1 800 spectateurs qui ont pu découvrir l'acoustique si particulière de l'église Saint-Pierre ainsi que la Maison de la culture inscrite sur la liste du patrimoine mondial Unesco dans le cadre d'une série transnationale.

Le budget prévisionnel 2023 du festival s'élève à 163 000 €.

A noter que ce Festival est également soutenu par Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de l'animation de ce patrimoine, en complément de la programmation du Site Le Corbusier, à hauteur de 2 500 €. En effet la Métropole apporte chaque année son soutien à différentes Associations œuvrant par leurs actions en faveur de la valorisation du site

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce festival, une subvention de 4 000 € est proposée au titre de l'année 2023 soit 2.5 % du budget global de l'évènement. En cas d'annulation ou de report du festival, la convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention.

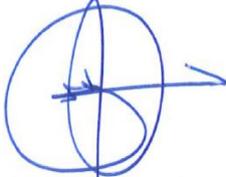
#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au Festival FestyVocal à hauteur de 4 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le Festival se déroulera ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre l'Association « FestyVocal » et Saint-Etienne Métropole ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2023.

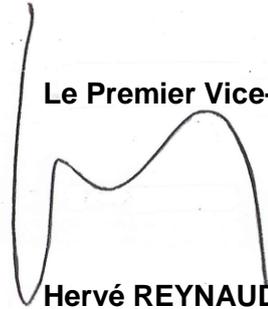
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD